

Concédant

COMMUNE DE BARJOUVILLE

1, rue Jean Moulin
28630 Barjouville -
téléphone : 02 37 34 30 04
télécopie : 02 37 34 80 08
courriel : mairie@barjouville.fr



Concessionnaire d'aménagement

SAEDEL

Société d'Aménagement et d'Équipement
du Département d'Eure et Loir
1, rue d'Aquitaine - 28110 LUCE
Téléphone : 02 37 33 31 80- Fax : 02 37 30 85 78
Adresse électronique : n.desgrouas@saedel.fr



BARJOUVILLE
ZAC « Cœur de Village »

DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

NOTE EXPLICATIVE – ENQUETE PARCELLAIRE

ZAC CŒUR DE VILLAGE DE BARJOUVILLE

L'enquête parcellaire a pour objet principal de procéder contradictoirement à la détermination des parcelles à exproprier, à recueillir toutes observations sur les limites des biens, ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés.

Le maître d'ouvrage étant en mesure de déterminer les parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération, une enquête dite parcellaire est ainsi menée.

Le dossier d'enquête parcellaire est constitué conformément à l'article R. 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :

1. un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments concernés
2. un état parcellaire indiquant la liste des propriétaires établie à l'aide d'extraits des documents cadastraux délivrés par le service du cadastre ou à l'aide des renseignements délivrés par le service de la publicité foncière au vu du fichier immobilier ou par tous autres moyens.

Cette enquête parcellaire, régie par le code de l'expropriation PCUP ne concernera que la parcelle 115.

Pour rappel, le projet d'aménagement s'étend sur une zone de 2,4 hectares en plein cœur de la commune de BARJOUVILLE, dans le cadre d'une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC).

UN QUARTIER DE PARTAGE ET DE DETENTE

La création du cœur de village, par le projet urbain, permettra d'ouvrir un nouveau lieu de sociabilité et d'échanges autour d'une place centrale ouverte sur les équipements préexistants du foyer culturel, de la médiathèque et des écoles. Outre le pôle de services que représentera la maison pluridisciplinaire de santé implantée à proximité, la nouvelle place centrale sera susceptible d'accueillir de nouveaux commerces (permanents ou ambulants) et de regrouper des services existants.

DES AMENAGEMENTS STRUCTURANTS

Le projet s'articule autour d'éléments structurants :

- Des espaces publics permettant des circulations apaisées
- Une place publique et la présence d'un square
- Des espaces paysagers omniprésents garantissant une armature végétale et l'esprit d'un écoquartier

Elément structurant de l'opération, la création d'une vaste place publique de part et d'autre de la rue de Beauce sera destinée à créer une centralité. Cette place publique se développera au centre du projet comme un élément fédérateur et un lieu favorisant le « vivre ensemble ». Un square sera aménagé en limite sud de la place publique. Cet équipement sera doté d'espaces de jeux pour les plus petits et d'espaces de calme où prendront place des bancs et assises.

CHIFFRES-CLES

Le projet d'aménagement prévoit la construction de :

- 4 îlots représentant environ 27 lots individuels groupés
- 1 îlot de logements seniors
- 1 îlot de logements collectifs
- 2 îlots mixtes services-logements (maison pluridisciplinaire de santé, commerces)
- 5 terrains à bâtir environ
- des ouvrages publics : une nouvelle voie de 300m en sens unique, 18 places de stationnement sur la nouvelle voie à créer, 10 places de stationnement sur la rue de Beauce (en plus des places privées sur les parcelles), un square, une place d'environ 900m² et des espaces verts couvrant environ 1 400m².

SOMMAIRE

1 – Plan parcellaire

2 – Etat parcellaire

